

Préavis de 1 mois date de demission et vacances

Par bibou1

Bonjour,

Je vais démissionner de mon poste où j'ai un préavis de 1 mois à respecter.

Mon nouveau contrat avec le nouvel employeur est en date du 2 mai.

Durant mon mois de préavis j'ai posé une semaine de congé du 17/04 au 21/04 inclus (dont 1 jour férié).

Est ce que les congés peuvent m'être refusé ? (fiche de congé déjà signé)

Quelle est la date précise où je dois donner ma démission à mon ancien employeur afin que le 1er mai me soit rémunéré par celui -ci tout en sachant que j'ai posé 1 semaine de vacances pendant mon préavis ?

Merci pour votre aide.

Par pmtedforum

Bonjour,

Normalement, les congés payés prévus avant sont début qui tombent pendant le préavis en prolongent s'autant le terme et si vous voulez être libre pour le 2 mais, vous n'avez aucune chance que l'employeur vous paie le jour férié puisqu'il devra se terminer le dernier jour ouvré d'avril...

Par bibou1

Merci pour votre réponse! Et le nouvel employé ne va pas me le payer non plus...

Donc je devrais plutôt décaler d'une semaine la date d'entrée chez mon nouvel employeur?

Par pmtedforum

Eventuellement, mais il risque d'en être de même pour le 8 mai et il ne va peut-être pas vous attendre comme cela de semaine en semaine...

Par bibou1

Oui c'est clair!

Tant pis pour moi si je n'ai pas d'autre choix... ce n'est pas dramatique!

Merci pour votre aide !